

Date d'approbation	16-11-1999

Direction Départementale des Territoires de la Drôme
 Service Aménagement du Territoire et Risques
 Pôle Connaissance et Projet du Territoire

Plan édité le: 03-02-2011

Échelle: donnée par le plan

Servitudes d'utilité publique

- A4 Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC1 Monument historique inscrit ou classé (emplacement)
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
- AS1 Servitudes résultant de l'installation de périmètres de protection des eaux potables
 - Périmètre de Protection Immédiate
 - Périmètre de Protection Approchée
 - Périmètre de Protection Éloignée
- M Servitudes relatives à l'implantation des canalisations électriques.
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radiodiffusées concernant la protection contre les obstacles autour des centres d'émission et de réception exploités par l'État
- PT3 Servitudes relatives aux communications Téléphoniques et Télégraphiques.

Limites administratives et naturelles

- Limite communale
- Section cadastrale
- Cours d'eau, plan d'eau

